

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 8 mars 2017

DH-SYSC-REC(2017)R2

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)

GROUPE DE RÉDACTION SUR LA RECOMMANDATION
CM/REC(2008)2
(DH-SYSC-REC)

RAPPORT DE REUNION

2^e réunion

6-8 mars 2017

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe de rédaction sur la Recommandation CM/Rec(2008)2 (DH-SYSC-REC) a tenu sa 2^e réunion à Strasbourg, du 6 au 8 mars 2017, sous la présidence de M^{me} Emanuela TOMOVA (Bulgarie). La liste des participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe II.

Point 2 : Travaux sur la Recommandation CM/Rec(2008)2

2. Le Groupe procède à l'examen de l'avant-projet de Guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)2. Il approuve la structure générale du Guide, conformément aux orientations données par le DH-SYSC et le CDDH, et suivant la présentation du Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes¹.

3. A la lumière des propositions présentées au cours de la réunion, un texte révisé sera transmis au Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) en vue de sa 3^e réunion (10-12 mai 2017) (voir également le point 3). Le Secrétariat veillera à une présentation homogène de toutes les parties du projet de Guide. Le Secrétariat est chargé de réviser les parties pertinentes du Guide, suite aux changements approuvés ou propositions faites par le Groupe sur la structure spécifique de certaines parties. Il s'assurera également que lorsque des références au même type d'informations sont utiles dans différentes parties, toute répétition qui n'est pas nécessaire soit évitée. Enfin, le Groupe charge le Secrétariat d'enrichir le bilan ainsi que la partie relative aux moyens de prévenir et remédier à des problèmes substantiels et persistants dans le processus d'exécution², à la lumière des discussions à la présente réunion.

4. Le Secrétariat indique qu'il fera tout son possible pour inclure dans le texte révisé, si cela est approprié, les informations pertinentes contenues dans les rapports nationaux reçus sur les mesures prises pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de Bruxelles. Il note en outre qu'il inclura des références pertinentes aux actes de la Conférence internationale sur le renforcement des mécanismes nationaux pour la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme (Saint Pétersbourg, 22-23 octobre 2015). Le Groupe approuve ces propositions.

Point 3 : Organisation des travaux futurs

5. En ce qui concerne l'organisation des travaux futurs, le Groupe décide ce qui suit :
- En vue de la 3^e réunion du DH-SYSC (10-12 mai 2017), le Secrétariat est chargé de préparer une version révisée du projet de Guide sur la base :
 - Des commentaires formulés au cours de la présente réunion;
 - De nouvelles contributions des experts (en particulier sur l'autorité du coordinateur et les défis correspondants, l'action du coordinateur en ce qui concerne les mesures individuelles, les moyens de prévenir et remédier à des problèmes substantiels et persistants dans le processus d'exécution, ainsi que des éléments additionnels pour le bilan), qui sont invités à les adresser au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) d'ici le **31 mars 2017**;

¹ Voir le rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (DH-SYSC(2016)R2), §19.

² Voir le rapport de la 86^e réunion du CDDH (CDDH(2016)R86), §10.

- Ce projet révisé de Guide sera envoyé aux experts d'ici le **24 avril 2017**;
- Les experts seront invités à commenter ce projet d'ici le **3 mai 2017**, afin que les commentaires puissent être transmis en temps utile avant la 3^e réunion du DH-SYSC.

* * *

Annexe I**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES****ALBANIA/ALBANIE**

Ms. Evi SADUSHAJ, Permanent Representative of the Albanian Government Agent to the European Court of Human Rights

BELGIUM/BELGIQUE

Mme. Stéphanie GRISARD, Attachée, Co-Agent du Gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'Homme, SPF Justice, Direction générale de la législation et des libertés et droits fondamentaux, Service des droits de l'Homme

BULGARIA/BULGARIE

Mme. Emanuela TOMOVA, Chairperson of the DH-SYSC-REC/Présidente du DH- SYSC-REC, chef de service « Droits de l'homme » à la direction Droits de l'homme au Ministère des affaires étrangères.

DENMARK/DANEMARK

Mr. Martin BANG, Head of Section, Danish Ministry of Justice

FINLAND/FINLANDE

Ms. Satu SISTONEN, Legal Officer, Ministry for Foreign Affairs, Legal Service, Unit for Human Rights Courts and Conventions

FRANCE

Mme. Elise TROALEN, Rédactrice, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères et du développement international

GREECE/GRÈCE

Mme Efstathia TSAOUSI, Conseillère Juridique, Conseil Juridique de l'Etat

LATVIA/LETTONIE

E. Emilija PLAKSINS, Deputy Head of the Office of the Government Agent, Ministry of Foreign Affairs

POLAND/POLOGNE

Ms. Aleksandra ORR, Specialist, Criminal Proceedings Unit, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs

ROMANIA/ROUMANIE

Mme. Manuela LUDUŞAN, Juge détachée, Direction de l'Agent du Gouvernement, Ministère des Affaires étrangères

RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE

Ms. Kseniya ROGOZYANSKAYA, Attaché, Ministry of Justice of Russian Federation, Permanent Representation of Russian Federation to the Council of Europe

SWITZERLAND/SUISSE *Apologised*

TURKEY/TURQUIE

Mr. Yusuf Emre KÖSE, Rapporteur Judge, Ministry of Justice

Mr. Nuri UZUN, Rapporteur Judge, Ministry of Justice

Mme. Ayşen EMÜLER, Experte juridique, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Ms. Sibel ERKAN, Permanent Representative Deputy, Ministry of Foreign Affairs

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Mr. Ollie SIMPSON, Head of Domestic Human Rights, Ministry of Justice

OBSERVERS / OBSERVATEURS**EUROPEAN NETWORK OF HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME**

Mme. Morgane COULON, Chargée de mission au CNCDH

* * * *

SECRETARIAT

DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

Ms. Irène KITSOU-MILONAS, Head of the Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Chef de l'Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme,
Secretary of the DH-SYSC / Secrétaire du DH-SYSC

Ms. Virginie FLORES, Administrator / Administratrice, Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme

Ms. Simona MARINA, Assistant/Assistante, Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme

INTERPRETERS/INTERPRETES

Amanda BEDDOWS

Rebecca BOWEN

Cynera JAFFREY

* * *

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'adopté)****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**Documents généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-SYSC-REC(2017)OJ002
- Rapport de la 86^e réunion du CDDH (6-8 décembre 2016) CDDH(2016)R86
- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016) DH-SYSC(2016)R2
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (23-25 mai 2016) DH-SYSC-REC(2016)R1
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) DH-SYSC(2016)R1
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003

Point 2 : Travaux sur la Recommandation CM/Rec(2008)2Document de travail

- Avant-projet de Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)2 du Comité des Ministres sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme DH-SYSC-REC(2017)006

Documents de référence

- Contributions en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-REC DH-SYSC-REC(2017)005
- Projet révisé de document consolidé sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2008)2 : bonnes pratiques et bilan DH-SYSC-REC(2016)003REV
- Compilation des propositions rédactionnelles sur le projet de document DH-SYSC-REC(2016)003 en vue de la 2e réunion du DH-SYSC DH-SYSC-REC(2016)004
- Rapport de la 86^e réunion du CDDH (6-8 décembre 2016) CDDH(2016)R86
- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016) DH-SYSC(2016)R2
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (23-25 mai 2016) DH-SYSC-REC(2016)R1
- Compilation des contributions présentées après la 1^e réunion du DH-SYSC-REC DH-SYSC-REC(2016)002
- Document de référence en vue des travaux du DH-SYSC relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.
Ce document contient en annexe les extraits pertinents des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton ainsi que les sources ci-après en hyperlien : DH-SYSC(2016)007
- Compilation des réponses des Etats membres en vue de la Table ronde sur

les moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Tirana, 15-16 décembre 2011)

- Conclusions de la Table ronde de Tirana
 - Conclusions de la Table ronde sur «les plans et bilans d'action dans la procédure de surveillance à deux axes», organisée par le Service de l'exécution des arrêts de la Cour (Strasbourg, 13-14 octobre 2014)
 - Rapports nationaux et aperçu élaborés à l'occasion de la Conférence internationale sur la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme (Saint Pétersbourg, 22-23 octobre 2015) [Actes de la Conférence à paraître]
-
- Rapport de la 1ère réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) DH-SYSC(2016)R1
 - Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003

Point 3 : Organisation des travaux

* * *